

Discours du Bourgmestre de la Ville de Bruxelles, Freddy Thielemans

Cérémonie de reconnaissance officielle de l'implication des autorités de la Ville de Bruxelles en place pendant la seconde guerre mondiale dans la déportation de Juifs

**2 septembre 2012
Hôtel de Ville de Bruxelles**

Excellence,
Mesdames et Messieurs les représentants des associations juives,
Mesdames, Messieurs, en vos grades et qualités,

Il y a 70 ans, dans le cœur de Bruxelles, des femmes, des hommes et des enfants dormaient sans se douter que cette nuit du 3 au 4 septembre marquerait un tournant irréversible dans leur existence.

Cette nuit-là, les forces occupantes et des SS belges mènent une rafle dans Bruxelles pour tenter d'arrêter tous les juifs résidant à Bruxelles afin de les déporter dans des camps d'extermination.

Ils pénètrent dans les logements répertoriés, arrêtent les juifs qui s'y trouvent et les emmènent dans des camions, divisant les familles, arrachant les enfants des bras de leurs parents, séparant les femmes de leurs époux.

En cette seule nuit du 3 septembre, 718 Juifs se verront arrêtés. Durant la seconde guerre mondiale, 37% des Juifs qui vivaient dans le Grand Bruxelles seront déportés. Autant de personnes qui connaîtront l'enfer de cette déportation et des camps d'extermination. Certains parviendront à s'enfuir ou à en revenir. Mais dans quel état ? Avec quels souvenirs et quel traumatisme ?

Nous sommes réunis aujourd'hui pour commémorer le souvenir de ces victimes. Pour effectuer notre devoir envers eux. Un devoir de mémoire, qui ne cessera jamais de prouver son utilité afin qu'une telle barbarie ne puisse jamais se reproduire dans notre société.

Mais le devoir de mémoire n'est pas qu'un acte passif, d'apprentissage et de transmission. Le devoir de mémoire est aussi un devoir d'enquête, d'analyse, de mise en contexte, d'éducation et de reconnaissance.

Ce travail a été mené à de multiples reprises par des historiens. Si bien que, 70 ans après les arrestations et les déportations de Juifs à Bruxelles, notre connaissance du déroulement précis des faits s'affine et permet de juger avec plus de pertinence de l'implication réelle de Bruxelles dans ce processus.

Une des études les plus pertinentes sur le sujet est sans doute celle menée, à la demande du Sénat, par les chercheurs du Centre d'Etudes et de Documentation Guerre et Sociétés Contemporaines, le CEGES, sous le titre de la Belgique Docile. Je profite d'ailleurs de l'occasion qui m'est donnée pour les remercier pour le travail précieux qu'ils ont effectué et pour l'aide qu'ils nous ont apportée dans la lecture de l'histoire bruxelloise.

Les chercheurs du CEGES montrent, au travers de cette étude, l'attitude adoptée par les différentes institutions belges durant la seconde guerre mondiale quant à la question des persécutions des Juifs.

Ils démontrent ainsi que la politique adoptée par les autorités belges fut celle dite du ‘moindre mal’. Suite au départ du gouvernement belge pour Londres, les autorités restées au pays sont soucieuses de ne pas se placer en confrontation directe avec l’occupant allemand. Ils appliquent leurs directives plus ou moins docilement, sans toutefois prendre d’initiatives complémentaires allant dans leur sens.

De cette politique, découlera une attitude souvent passive, parfois complice, de nos autorités et administrations qui appliqueront les ordres allemands avec plus ou moins de zèle.

Avaient-ils compris alors que la deuxième guerre mondiale était, à l’inverse de la guerre de 14-18, une guerre idéologique ? Savaient-ils que leur attitude de soumission allait permettre à l’occupant de réaliser, du moins partiellement, son objectif d’extermination des Juifs ? Ont-ils agi par le souci d’une forme de protection de la citoyenneté belge, par partage de l’idéologie anti-sémite ou simplement par indifférence ?

Je laisse ces questions aux historiens qui sauront, mieux que moi, départager le vrai du faux et interpréter les attitudes de l’époque.

Il est en effet toujours très périlleux de tenter de juger les actions des uns et des autres sans se placer dans le contexte de l’époque.

Mais si il ne m’appartient pas de juger, il me revient évidemment de reconnaître l’implication de la Ville de Bruxelles et de ses autorités politiques et administratives de l’époque dans le processus de déportation des Juifs.

Le 28 octobre 1940, le commandement militaire pour la Belgique et le Nord de la France éditte une ordonnance chargeant les autorités communales de tenir, sous forme de fiches alphabétiques, un registre des Juifs âgés de plus de 15 ans.

Après divers débats au sein du Collège des Bourgmestres et Echevins puis de la Conférence des Bourgmestres, véritable organe de concertation politique entre les communes bruxelloises, il est finalement décidé d’obéir aux injonctions de l’occupant et d’élaborer pareil registre.

Le libéral Joseph Van De Meulebroeck, Bourgmestre élu, a donc, en acceptant d’établir ce registre et en le remettant ensuite aux occupants, permis aux nazis de s’organiser pour arrêter et déporter progressivement les Juifs de Bruxelles.

Les autorités politiques auraient pu se référer à la Constitution Belge ou à la Convention de la Haye pour refuser d’obéir aux injonctions allemandes en les taxant d’illégalité. Ils ne l’ont pas fait, préférant suivre l’avis du comité permanent du Conseil de Législation.

Ce dernier, bien que déclarant les mesures demandées par les Allemands anticonstitutionnelles, argumentait en effet que toute exécution donnée aux prescriptions des ordonnances n’est pas une ‘participation’ à celles-ci.

L’administration bruxelloise rédigea donc la note d’instruction qui sera imposée aux autres communes. Celle-ci précise que le registre sera établi sur base des Juifs qui se présentent aux services de la population. Pratiquement parlant, des affiches bilingues sont réalisées et l’administration bruxelloise met au point un modèle de fiche d’identification qui servira d’ailleurs de modèle de base pour tout le royaume.

Les affiches appelant les Juifs à se présenter à leur administration communale sont placardées et, le 16 décembre, 20 employés sont recrutés à Bruxelles pour aider à constituer le registre des Juifs.

5.640 juifs de plus de 15 ans seront ainsi convoqués et fichés par l'administration de la Ville de Bruxelles.

Il est aujourd'hui évident, à la lecture des analyses historiques que, sans ce registre des Juifs, jamais les arrestations progressives puis la rafle de septembre 1942 n'auraient eu le même impact à Bruxelles.

La participation, même docile, des autorités bruxelloises porte donc le poids d'une responsabilité partielle dans le résultat de cette déportation.

Pour cette raison, je tiens aujourd'hui à présenter à la communauté juive les excuses officielles de la Ville de Bruxelles.

Il est toujours choquant, pour les êtres humains que nous sommes aujourd'hui, de poser un tel constat.

Il est très perturbant, pour un Bourgmestre en fonction, de tenter de comprendre les raisons qui ont poussé ses prédécesseurs à baisser les armes et à céder aux attaques des ennemis de la démocratie et des droits de l'homme.

De ce choc doit naître une prise de conscience.

De ce questionnement doit découler un engagement.

Celui de toujours remettre en question la moindre de nos décisions, le moindre de nos actes, pour que jamais plus, de telles infamies ne puissent être commises au nom de la Ville de Bruxelles, terre de refuge et de liberté.

Je parlais tout à l'heure de contexte historique. Il est effectivement essentiel d'en tenir compte pour dire toute la vérité.

Car à la noirceur de la participation administrative et politique de Bruxelles à l'établissement du registre des Juifs en 40, s'oppose la lumière du refus des autorités politiques en place en 1942 de distribuer les étoiles jaunes et de participer policièrement aux rafles de septembre.

Lumière parce que, pour la première fois, c'est à un argument humain et moral et non plus uniquement d'ordre juridique que fera référence le Bourgmestre de l'époque, Jules Coelst, qui remplace Joseph Van De Meulebroeck démis par les Allemands.

Le 5 juin 1942, Jules Coelst communique le refus de la Conférence des Bourgmestres de distribuer l'étoile juive en utilisant les mots suivants : « Un grand nombre de Juifs sont Belges et nous ne pouvons nous résoudre à nous associer à une prescription qui porte une atteinte grave à la dignité de tout Homme, quel qu'il soit. » Ce faisant, cette disposition touche également les Juifs étrangers.

Lumière donc, parce qu'après plusieurs années d'occupation, la Belgique docile commence enfin à relever la tête.

Lumière parce que ce refus marquera un tournant significatif dans l'attitude des autorités bruxelloises envers les demandes allemandes de persécution des Juifs, tant belges qu'étrangers.

Lumière parce que cette position de refus amènera à une deuxième prise de décision similaire, ô combien salvatrice.

En juin puis en septembre 1942, l'Oberfeldkommandatur puis la Sipo-SD requerront l'aide de la police bruxelloise en vue d'arrêter les juifs qui n'ont pas répondu à des convocations à comparaître. Le Bourgmestre de Bruxelles, chef administratif de la police, signifiera par deux fois son refus de mettre ses policiers à disposition.

Arguant que l'ordre public n'est pas menacé, il fera valoir que la demande de requérir du personnel policier bruxellois ne se justifie nullement.

L'attitude de Coelst et de ses collègues est encore une fois marquée par le contexte de l'époque. Plusieurs incidents ont émaillé les relations entre autorités bruxelloises et allemandes. Le grand Bruxelles s'annonce et les élus bruxellois de l'époque savent qu'ils seront démis de leur fonction très prochainement.

A l'image de l'ambiguïté qui caractérise certains de ses pairs conservateurs catholiques, Jules Coelst avoue ne pas aimer les Juifs. Mais il reconnaît que résident en Belgique des personnalités juives dignes de toute estime. Cela montre bien la relativité des expressions de l'époque.

Il n'empêche que, par cette politique de refus, Bruxelles et la Confédération des Bourgmestres ont montré une voie.

Montré une voie à ses citoyens et à d'autres communes belges.

Montré qu'il était possible de résister, même à titre officiel et même contre l'avis de l'administration et de la police qui se montraient plus réceptives aux instructions allemandes.

Cette attitude politique a aussi et surtout sauvé des vies.

Celles de centaines de Juifs qui auraient sans doute été emmenés de force si la police bruxelloise était intervenue dans les mêmes conditions que la police d'autres villes.

Il est donc fondamental, tout en reconnaissant l'implication des autorités de 1940, de souligner l'attitude salvatrice de celles de 1942.

L'implication de nos autorités démocratiques se termine avec l'arrêté constitutif du Grand Bruxelles du 27 septembre 1942 qui met en place un collège collaborationniste.

Bien sûr, résumer un passage si important de notre Histoire en un discours de quelques minutes est un exercice difficile et toujours incomplet.

Pour que nous remplissions pleinement notre devoir de mémoire, il nous faudrait parler de ces Bruxellois qui ont, chacun à leur manière, fait preuve de résistance et de bravoure.

De ces fonctionnaires de l'Etat Civil qui ont fourni des faux papiers. De ces responsables du service de l'Assistance publique qui ont fourni des logements pour cacher des enfants Juifs. De ces citoyens qui, au moment des rafles, ont tendu les bras à leur voisin pour cacher leurs fils ou leurs filles.

Il serait profondément injuste de ne pas mettre en exergue le rôle individuel, réfléchi et sans doute philosophique de ceux qui entrèrent en résistance.

Mais nous devrions aussi souligner l'attitude des Bruxellois qui, malgré la politique de refus des autorités politiques, ont tout de même collaboré. Des citoyens qui dénoncèrent leur voisin. Des policiers qui collaborèrent à titre individuel avec l'occupant.

Parce que ce travail de mémoire est fondamental et doit servir aux générations actuelles et futures dans l'établissement de leur attitude citoyenne et de leur sens des valeurs, nous avons voulu, au niveau du Collège des Bourgmestres et Echevins de la Ville de Bruxelles, confié une mission complémentaire au CEGES.

Ses chercheurs poursuivront leur étude pour approcher autant que faire se peut de la réalité historique bruxelloise. Nous n'avons pas le droit de laisser quoi que ce soit au hasard. Ce devoir, nous l'assumons pour la communauté juive et pour les citoyens bruxellois dans leur ensemble. Nous l'assumons pour que l'histoire soit toujours plus empreinte de vérité. Ces travaux vont permettre aux écoliers d'aujourd'hui et de demain d'appréhender cette vérité dans son objectivité la plus absolue possible.

Sur base de ce travail, je demanderai à la Conférence des Bourgmestres qu'elle s'associe à moi pour éditer un ouvrage et le remettre à l'ensemble des fonctionnaires et des écoles de la Ville et des communes bruxelloises.

Notre devoir de mémoire sera-t-il alors terminé ?

Je ne le pense pas. La mémoire est telle une flamme qui doit s'entretenir constamment et être protégée contre toute atteinte.

Tel est notre devoir et notre engagement, pour les années et les générations à venir.

Parce que plus jamais, nous ne pouvons permettre que l'Humanité se déchire au nom de quelque argument ethnique, religieux ou idéologique quel qu'il soit.

Parce que l'Humanité est une et indivisible.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, si vous me le permettez, conclure en remerciant les diverses personnes et associations qui ont participé avec nous à l'organisation de cette cérémonie.

Qu'il me soit ainsi permis de remercier le Comité de Coordination des Organisations Juives de Belgique qui fut notre relais vers la communauté juive, le Centre d'Action Laïque qui a réalisé le documentaire qui a précédé mon discours et l'Association pour la Mémoire de la Shoah qui fut à l'origine de l'idée de cette cérémonie.

Je réitère mes remerciements au « Centre d'Etudes et de Documentation Guerre et Sociétés Contemporaines » et salue l'orchestre Krupnik qui va me succéder à cette tribune.

Je vous remercie enfin tous pour votre présence en ce jour important de commémoration. Je suis désolé que chacun n'ait pu trouver une place en notre salle gothique, mais il était évidemment impensable de tenir cette cérémonie en un autre endroit qu'en l'Hôtel de Ville de Bruxelles.

Je vous remercie pour votre attention.

Freddy THIELEMANS
Bourgmestre de la Ville de Bruxelles